

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 21 mars 2017

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames GRESSIER, PIRET, CUGNY ayant donné respectivement pouvoir à M. le Maire, M. BROGNIART.M. CUGNY.

Absente non excusée : Mme WATTEZ.

Présidence de Monsieur Marc SARPAUX, Maire

1°) Le Conseil décide à la majorité absolue (une abstention) d'approuver le dossier de candidature au renouvellement du Label Grand Site de France Les Deux Caps et autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux Caps, Cap Blanc Nez Cap Gris-Nez, pour la période 2017-2023.

2°) Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Veolia Eau pour le recouvrement de la surtaxe communale d'assainissement, sa rémunération pour cette prestation étant fixée au 1^{er} janvier 2017 à 2, 60 € HT par facture émise.

3°) Réexamine le tarif des concessions accordées dans le cimetière et décide de le porter à 100 € pour un caveau de 2 places, 200 € pour un caveau de 4 places, non compris les frais d'enregistrement.

4°) M. le Maire fait savoir qu'à compter de cette année, le contingent incendie au SDIS jusqu'alors supporté par la Communauté de Communes, sera mis à la charge de la Commune, Cette dépense de 15 631 € sera en partie compensée par le versement du fonds de péréquation des ressources intercommunales.

5°) Emet un avis favorable à l'élaboration de Plan de Prévention des risques Littoraux (PPRL) du Boulonnais, la Commune étant peu impactée et le risque de débordement-rupture se limitant à une zone située en limite avec Tardinghen au niveau du ruisseau de Watermel au Châtelet.

6°) Propose de réunir les différentes commissions avant le vote des budgets.

7°) M. le Maire fait remarquer que des travaux seront à envisager sur l'école maternelle.

8°) Le Conseil autorise le recrutement d'emploi saisonnier et d'emplois aidés.

9°) Sont évoqués :

- Le passage des 4 Jours de Dunkerque le vendredi 12 mai,
- Le feu d'artifice prévu le 13 août,
- La fête du Parc prévue au Gris-Nez le 3 septembre,
- La nécessité de réaliser une étude de sol pour les travaux de la nouvelle mairie.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Marc SARPAUX

